



Etre chien guide c'est un métier, alors comme tout métier après quelques années de bons et loyaux services vient l'heure du départ à la retraite. Une retraite qui est soigneusement préparée afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions aussi bien pour le chien que pour le maître de chien guide.

Que deviennent les chiens guides d'aveugles à la retraite ?

A la retraite, le chien d'aveugle peut être adopté :

- par son maître et devient un chien de compagnie,
- par l'entourage du maître, famille ou amis,
- par une famille d'accueil dite de retraite qui aura été recrutée par l'école de chien guide d'aveugle.



Que deviennent les chiens guides retraités ?



Les maîtres de chiens guides ont la priorité pour garder leur chien comme animal de compagnie lorsqu'il est mis à la retraite. S'ils n'en ont pas la possibilité deux solutions existent : le chien peut être adopté par l'entourage du maître ou alors l'école de chien guide se charge de trouver une famille dite de retraite.

Qui prend la décision de la retraite ?

En France, les chiens guides restent la propriété de l'école, la décision est donc prise par cette dernière dans un dialogue constructif avec le maître. Les maîtres peuvent être invités à adapter leurs voyages et sont préparés psychologiquement à la retraite de leur chien.

Y a-t-il un âge limite où les chiens guides sont mis à la retraite ?

La limite d'âge dépend : de l'état cognitif et de la mobilité du chien ; de la sécurité des déplacements ; de l'adéquation entre le vieillissement du chien, l'environnement où il vit et l'activité du propriétaire. En général vers l'âge de 10 ans, un chien guide est placé à la retraite.

URL source: <https://www.chiensguides.fr/chien-guide/pre-education>